

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE DIX NOVEMBRE (10/11/2022)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 04 novembre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS : 26

M. Romain LOPEZ, **Maire**,
Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoint**,
Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PUCHOUAU (PAPUGA), M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. DUPARC Robert, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : 5

M. Luc PORTES (représenté par Madame Any DELCHER), **Adjoint**,
Madame DESCAMPS Marie-Line (représentée par Madame Claudine MATALA), Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par Madame Marie CAVALIE), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIT ABSENT : 1

M. Ignace VELA, **Conseiller Municipal**.

ÉTAIT EXCUSE : 1

M. Jean-Claude LORENZO, **Conseiller Municipal**.

Madame Reine-Claude ORTALO est nommée secrétaire de séance.

02- 10 novembre 2022

**2. Décision Modificative n° 1 – Exercice 2022 – Budget annexe
Lotissement Belle Ile**

Rapporteur : Monsieur Le Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1612-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au Budget Annexe Lotissement Belle Ile,

Vu la délibération n° 20 du Conseil Municipal du 14 avril 2022 portant adoption du Budget Primitif 2022 du Budget Annexe Lotissement Belle Ile,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 27 voix pour et 4 voix contre (Mmes CAVALIE, HEMMAMI ; MM. BOUSQUET,
DUPARC),

ADOPTÉ la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif du Budget Annexe Lotissement Belle Ile, équilibrée en recettes et en dépenses par section comme suit :

F/I	R/O	Dépenses		Recettes		
		Chapitre	DM	Chapitre	DM	
FUNCTIONNEMENT				70	Produit des services, du domaine et ventes	-1 107,36
				042	Opérations d'ordre entre sections	1 107,36
		TOTAL Dépenses fonctionnement		0,00	TOTAL Recettes fonctionnement	
						0,00

F/I	R/O	Dépenses		Recettes			
		Chapitre	DM	Chapitre	DM		
INVESTISSEMENT		040	Opérations d'ordre entre sections	1 107,36	16	Emprunts et dettes assimilées	1 107,36
		TOTAL Dépenses investissement		1 107,36	TOTAL Recettes investissement		1 107,36

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

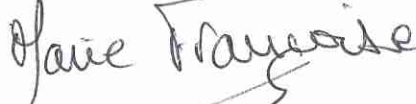
DONNE délégation à Monsieur le Maire à l'effet de notifier à Monsieur le Sous-Préfet de Castelsarrasin et au Comptable public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

Pour copie conforme
Moissac, le 14 novembre 2022

Le Maire,

Remain LOPEZ

Le secrétaire de séance,


Reine-Claude ORTALO